

LONGET, René (2021) : Agir sur la régulation économique. Le Courrier, 15 juillet 2021

Grâce à de nombreux pionniers, on trouve aujourd'hui dans pratiquement tous les domaines d'activité une offre de procédés et de produits répondant aux critères de la durabilité. Mais le consommateur n'est pas forcément au rendez-vous et ces offres durables peinent souvent à dépasser un « plafond de verre » de 10 à 20 % du marché. Tant que les États ne font pas de ces bonnes pratiques la norme pour tous, la transition reposera sur les seules épaules des actrices et acteurs les plus motivés.

Mais la loi ne pourra pas régler tous les détails et il n'est pas non plus judicieux d'empiler toujours davantage de réglementations et de contrôles. Car c'est la logique économique qui va à fins contraires. C'est pourquoi il faut agir sur la régulation de l'économie, sachant que depuis toujours régulation et marché vont de pair : pas de marché sans régulation, pas de régulation sans marché.

Un certain nombre d'incitatifs doivent être rectifiés dans le sens de la durabilité pour que la création de valeur économique soit synonyme de création de valeur écologique et sociale.

1.- Redéfinir la notion de rentabilité

Il ne doit plus être possible de développer de la rentabilité au détriment d'autrui ou des générations à venir, d'augmenter les résultats financiers au prix de la destruction de richesses écologiques et sociales.

La déclaration signée en août 2019 par 181 dirigeants de grandes entreprises américaines sous l'égide de la « Business Round Table » va dans ce sens¹. Rompant avec la doctrine selon laquelle l'unique mission d'une entreprise serait de maximiser sa valeur financière pour ses actionnaires (shareholder value), ce document affirme sa responsabilité à l'égard de ses parties prenantes (stakeholder value) : ses clients, ses salariés et ses fournisseurs. Mais aussi les communautés dans lesquelles elle agit et l'environnement, à protéger par des pratiques durables.

A ce sujet, il sera important de voir comment évolue la finance durable, et il faudra également que les administrateurs et directeurs ne soient plus évalués sur les seules performances financières de l'entreprise dont ils ont la charge, mais aussi sur ses impacts écologiques et sociaux.

C'est l'engagement de la Certification B Corp (Benefit Corporation) : *«La communauté B Corp, fondée en 2006 aux États-Unis, réunit dans le monde les entreprises qui souhaitent (ré)affirmer leur mission sociétale au cœur de leur raison d'être. Ce sont des entreprises à but lucratif (for profit) qui souhaitent progresser et démontrer leur impact positif (for purpose) en étant évaluées sur leur performance globale tous les 3 ans. (...) Elles cherchent, via leur modèle économique, non pas à être les meilleures au monde mais bien les meilleures pour le monde.»*²

Néanmoins, sans obligation légale, comme le demande B-Corp pour ses préconisations, ces ambitions resteront à bien plaisir, donc périphériques par rapport au courant dominant. La législation doit codifier les critères de la finance durable, en se référant à l'Agenda 2030 et à

¹<https://opportunity.businessroundtable.org/ourcommitment/>

²<https://bcorporation.eu/about-b-lab/country-partner/france>

ses 169 cibles concrètes rassemblées sous 17 objectifs de développement durable. Et elle doit aussi plafonner les taux de rentabilité.

2.- Instaurer la vérité des coûts et des prix

Les externalités positives (les bienfaits pour autrui) qui ne trouvent pas à se financer sur le marché doivent faire l'objet d'un correctif sous forme de subventions, et les externalités (ou retombées) négatives pour autrui être taxées (avec les modulations sociales correspondantes).

En 2020, Greenpeace³ chiffrait à 2'900 milliards de \$ par an le coût de la pollution de l'air due aux énergies fossiles. Les dommages causés par le réchauffement climatique, la pollution de l'air et les nuisances de la circulation routière ont été estimés par le Fonds Monétaire international (FMI) en 2015 à 5'300 milliards de \$⁴. A quoi on peut ajouter les pesticides ou le bruit, du côté des externalités négatives non prises en compte. Concernant l'économie circulaire, la réparation et la réutilisation sont actuellement insuffisamment rentables et il conviendra de taxer le gaspillage, la non-réutilisation ainsi que les activités minières.

Tout cela n'étant pas reflété dans les prix mais reporté sur autrui, les calculs économiques s'en trouvent gravement faussés.

On retrouve là le principe de Rio n°16: *«Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement »*⁵.

Au niveau global, pour mettre fin à la sous-enchère écologique et sociale mondiale, les quelque 3'300 accords d'investissement existant dans le monde devront intégrer des clauses de durabilité invocables en justice⁶.

3.- Intégrer dans les comptabilités la valeur du travail de la nature

Les comptes sont aussi faussés parce qu'ils n'enregistrent pas la valeur du »travail « de la nature, ni celle du « capital-nature » accumulé par ce travail. Or, la nature fonctionne comme une économie : elle travaille et son travail accumule du capital, le capital-nature⁷.

Parmi les prestations qu'elle nous offre et qu'on appelle les services écosystémiques, nous trouvons les ressources directement prélevables : eau, air, poisson et autres animaux, plantes à usage médicinal, domestique ou industriel (bois), matières premières (matériaux rocheux, métaux, sources d'énergie, etc.).

Il y a aussi la filtration de la pollution par les zones humides et les forêts, le captage de gaz carbonique par la végétation terrestre et marine («puits de carbone»), la régulation des eaux par le sol et la fertilité de ce dernier, la prévention de l'érosion par le couvert végétal, les fonctions récréatives et touristiques.

³<https://www.greenpeace.org/usa/wp-content/uploads/2020/02/The-Price-of-Fossil-Fuels-full-report.pdf>

⁴<https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf>

⁵<https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

⁶https://www.iisd.org/pdf/2005/investment_model_int_handbook.pdf

⁷<http://www.teebweb.org/>

Sur le plan mondial, la contribution annuelle de la pollinisation a été estimée à 577 milliards de \$⁸ l'apport des abeilles pour l'agriculture suisse a été chiffré par l'institution de recherche agronomique fédérale Agroscope en 2017 à 350 millions de francs par an.⁹

Ces éléments doivent avoir le même poids que les valeurs monétaires pour décider de la bonne santé d'une entreprise, ainsi que l'évoque la Banque des règlements internationaux (BRI) dans sa publication de janvier 2020 «The Green Swan ». Dans le même ordre d'idées, les auteurs des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) encouragent à relever dans les états financiers des éléments relatifs aux impacts climatiques¹⁰.

La clé de la transition : l'emploi

Toutefois, aucune réorientation significative de nos modes de produire et de consommer, qui est au cœur de la transition, ne sera possible si elle n'est pas accompagnée d'une réduction des inégalités, menée de façon participative et aboutit à la création d'un nombre suffisant emplois utiles, décents¹¹ et pérennes. Lorsque le plein emploi ne peut pas être atteint, un revenu minimum garanti, avec des contreparties d'engagement pour autrui, devra s'imposer¹². La politique sociale veillera à ce que les besoins de base puissent être aussi satisfaits en cas de solvabilité insuffisante. Nicolas Hulot soulignait à raison la nécessité de concilier les « fins de mois de la Planète » avec les fins de mois des entreprises et des personnes.

En 2018, l'OIT estimait à « 24 millions les emplois créés à l'échelle mondiale d'ici à 2030 si l'on met en place (...) une économie plus respectueuse de l'environnement »¹³. Quant à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), elle signale qu'aux États-Unis le secteur de ces énergies emploie huit fois plus de salariés (près de 800'000) que le charbon (100'000) porté aux nues par d'aucuns¹⁴.

L'Accord de Paris emploie la notion de « *transition juste* »¹⁵ et fait référence à des emplois de qualité. En septembre 2019, l'ONU annonçait « 380 millions de nouveaux emplois d'ici 2030 »¹⁶ par la réalisation de l'Agenda 2030. Selon la Commission européenne, l'application de son plan d'action pour l'économie circulaire pourra accroître le PIB de l'UE de 0,5 % d'ici 2030 et créer 700'000 nouveaux emplois¹⁷. C'est bien la question sociale qui est la clé de la question écologique - la durabilité comportant précisément de les conjuguer ensemble, et qui permettra de réussir la transition vers une économie durable.

⁸IPBES, mai 2019.

⁹Agroscope «La pollinisation par les abeilles également importante pour les grandes cultures», Berne, 12 septembre 2017.

¹⁰<https://cdn.ifrs.org/-/media/feature/news/2019/november/in-brief-climate-change-nick-anderson.pdf?la=en>

¹¹Au sens de la définition de l'OIT : <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

¹²Voir Swaton S., *Pour un revenu de transition écologique*, PUF, 2018.

¹³Dans « *Une économie verte créatrice d'emplois* »

¹⁴https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2020/Sep/IRENA_RE_Jobs_2020.pdf

¹⁵Proposée en 2009 par la Confédération syndicale mondiale et reprise par l'OIT.

¹⁶<https://news.un.org/fr/story/2019/09/1052452>

¹⁷Communiqué de presse de la Commission européenne, 11 mars 2020.

Pour ce faire, il appartient aux consommateurs (déterminant la demande), aux régulateurs (définissant les conditions cadre) et aux entreprises (à l'origine de l'offre) d'engager une interaction vertueuse pour sortir des modèles fonctionnant sur le court terme et la fragilisation écologique et sociale. Dans cette perspective, l'Agenda 2030 avec son riche contenu s'offre comme outil global et local de cohérence.

Conditions d'utilisation : ce texte peut être utilisé et partagé aux conditions suivantes :

- créditer l'auteur(e)
- fournir le lien du texte sur le site de la Fondation
- ne pas l'utiliser à des fins commerciales.